



Résolution 300 (1965)¹

Relations économiques européennes

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Réaffirmant son attachement au développement harmonieux des relations économiques intra-européennes ;
2. Inquiète de tout ce qui peut ralentir les progrès de l'Europe dans sa marche vers l'unité ;
3. Prenant conscience des risques que la crise survenue le 30 juin dernier au sein du Conseil de Ministres de la Communauté Economique Européenne comporte :
 - a. dans les rapports entre les six pays membres eux-mêmes ;
 - b. dans l'évolution de l'A.E.L.E. et des rapports de celle-ci avec la Communauté Economique Européenne ;
 - c. pour l'avenir des négociations commerciales multilatérales de Genève, dites négociations Kennedy ;
 - d. pour un règlement satisfaisant des problèmes monétaires internationaux,
4. Constate une fois de plus l'importance de la contribution apportée par la Communauté Economique Européenne et l'A.E.L.E. dans ces différents domaines ;
5. Emet Le vœu que les difficultés internes que connaît actuellement la Communauté Economique Européenne puissent être surmontées rapidement ;
6. Est d'avis que le programme de travail intergouvernemental du Conseil de l'Europe doit être conçu de façon à appuyer le mouvement d'unité européenne, compte tenu des vues exprimées dans la présente résolution.

1. Discussion par l'Assemblée le 29 septembre 1965 (12e séance) (voir [Doc. 1950](#), rapport de la commission économique). Texte adopté par l'Assemblée le 29 septembre 1965 (12e séance).

